



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de VERNOU-sur-BRENNE

Séance du 24 Juin 2013

Le vingt quatre juin deux mil treize à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr HUREL Jean, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Étaient présents votants : M. HUREL Jean, M. CHESNEAU Claude, Mme ROMAIN Mireille, M. ROUVRE Claude, M. MAZET Franck, M. BONZON Sébastien (pouvoir de Mme PETRUS Ingrid), Mme ROMARY Nathalie, Mme FORESTIER Christine, M. BLATEAU Jackie, M. KNEUBUHLER Philippe, Mme ROBICHON Blandine (pouvoir de Mme CHAUVIN Muriel), Mme DEVALLEE Pascale, M. LAVEAU Guillaume, M. RACINET Claude, Mme FERRAND Claude.

Absents excusés : Mme CHAUVIN Muriel, Mme PETRUS Ingrid

Absents non excusés : M. PERDRIAUX Philippe, Mme LORANT Marie

Secrétaire de séance : M. LAVEAU Guillaume

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :
4 - JUL. 2013

Objet : APPROBATION PROJET PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) 2013 DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE

Monsieur le Maire rappelle que le Comité Syndical du SITCAT a décidé, par délibération en date du 25 mars 2010, d'engager l'évaluation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération Tourangelle adopté en Juin 2013.

La révision du PDU 2013 doit permettre à l'Agglomération de définir sa politique de déplacements pour la décennie à venir.

Soumis à enquête publique, le PDU est un document opposable qui engage l'agglomération sur son programme d'actions en matière de transports pour les 10 années à venir.

Le PDU s'inscrit dans un ensemble de politiques et documents de planification de l'aménagement et de protection de l'environnement à différentes échelles.

Il doit être compatible avec :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Schéma Régional du Climat, de l'Air, de l'Energie du Centre (SRCAE)
- le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Tourangelle (PPA).

Il rappelle également que la démarche de révision du PDU a été déclinée en quatre grandes phases :

- **1^{er} trimestre 2012** : élaboration du diagnostic
- **2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2012** : validation de la charte d'objectifs et élaboration du portefeuille d'actions
- **4^{ème} trimestre 2012 / 1^{er} trimestre 2013** : finalisation du projet PDU par consolidation des actions retenues après concertation, évaluation environnementale et financière pour arbitrage politique
- **après consultation des personnes publiques associées**, l'enquête publique est prévue en Septembre 2013 pour une approbation définitive en Décembre 2013.

Il évoque le bilan du PDU 2003 et le diagnostic établi pour le PDU 2013 qui ont permis de dégager les principaux enjeux auxquels le PDU doit répondre :

- ✓ la protection de l'environnement et de la santé
- ✓ donner la priorité aux modes doux
- ✓ poursuivre le développement des transports en commun et de l'intermodalité
- ✓ mieux partager la voie
- ✓ maîtriser l'urbanisation périphérique
- ✓ garantir la cohésion sociale et prendre en compte les évolutions de la société
- ✓ construire une stratégie d'évaluation en continu et garantir la cohérence des politiques publiques.

Pour répondre à ces enjeux, le PDU décline un plan d'actions en 5 axes déclinés en actions et orientations :

- axe 1 : donner la priorité aux modes alternatifs à la mobilité motorisée individuelle
- axe 2 : garantir la mobilité pour tous
- axe 3 : construire la Ville des courtes distances
- axe 4 : mieux organiser la mobilité motorisée
- axe 5 : partager une culture de la mobilité

Il est demandé à la Commune de Vernou-sur-Brenne, conformément à l'article L 1214-15 du Code des Transports, de donner un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 1214-1 et suivants du Code des Transports,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs,
- Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- Vu les arrêtés et documents mentionnés dans la délibération du 11 avril 2013 prise par le Comité Syndical du SITCAT,

☞ **donne un avis favorable sur le projet du Plan de Déplacements Urbains 2013 (PDU) de l'Agglomération Tourangelle,**

☞ **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Maire,
Jean HUREL**



TRANSMIS au Représentant de l'Etat le :	4.7.2013
PUBLIÉ ou NOTIFIÉ le :	
ACTE EXÉCUTOIRE Le Maire, Jean HUREL	

